



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de : GOUZEAUCOURT (59231)**

DU 28 SEPTEMBRE 2015

Convocation : 22 septembre 2015

Affichage : 05 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gouzeaucourt, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances pour une réunion ordinaire en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 10

Nombre de Conseillers Votants : 10 (+ 4 pouvoirs)

Nombre de Conseillers Absents : 5 (dont 4 pouvoirs)

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : M. RICHARD Jacques –
Mme BERTRAND Annie - Mme LEFEBVRE Delphine - M. OLIVIER René –
Mme CHOQUET Marie-Françoise - Mme QUATRELIVRE Martine - M. MUNCHOW Eric -
Mme DOS SANTOS Aline - M. DEFAWE Lucien – Mme DELOBEL Brigitte

Absents excusés : M. MONVOISIN Bruno ayant donné pouvoir à Mme BERTRAND Annie
M. SAVARY Arsène ayant donné pouvoir à M. OLIVIER René
M. PAMELLE Philippe ayant donné pouvoir à M. RICHARD Jacques
M. DECAMPS Hervé ayant donné pouvoir à Mme QUATRELIVRE Martine

Mme BILBAUT Karine

Madame DOS SANTOS Aline a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

I - ATTRIBUTION DE LOGEMENT

Madame Aline DOS SANTOS quitte la salle afin de ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un avis favorable à la location à compter du 15 octobre 2015, du logement 937 avenue du Général de Gaulle à Gouzeaucourt, à Madame DOS SANTOS Aline, domiciliée 316 rue de Villers-Plouich à Gouzeaucourt.

Le loyer mensuel est de 515,00 €, révisé au 15 octobre chaque année, en tenant compte de la variation de l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE, l'indice de base est celui du 2^e trimestre 2015 établi à 125.25.

La provision pour l'eau est de 20 € par mois et la provision pour les ordures ménagères est de 10 € par mois.

La caution est d'un mois de loyer, soit 515,00 €.

Un bail sera établi par Maître MENNECIER Jean-Christophe, Notaire à Gouzeaucourt.

COMPTEURS D'EAU

Conseil Municipal à l'unanimité, décide qu'une demande sera faite auprès de NOREADE pour séparer les compteurs d'eau des appartements avenue du Général de Gaulle N° 927, N° 937, l'Eglise ainsi que la salle paroissiale.

II - AGENDA ACCESSIBILITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Cabinet CIBLE et la SOCOTEC vont réaliser la mise en place de l'agenda relatif à l'accessibilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer et déposer le dossier, et valide le calendrier

III - MOTION DOTATIONS DE L'ETAT – ASSOCIATIONS DES MAIRES DE FRANCE

le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à la motion suivante :

motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Gouzeaucourt rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Gouzeaucourt estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Gouzeaucourt soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

IV - TARIF LOCATION SALLE DES FETES ET ACHAT AUTO-LAVEUSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les salles des fêtes (grande, petite et salle polyvalente) ne sont pas rendues propres après les locations.

Il est nécessaire d'acheter une auto-laveuse pour la grande salle des fêtes pour nettoyer le sol, les devis présentent des prix autour de 1900 €.

Un nouveau règlement sera établi.

le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à l'achat de l'auto-laveuse et fixe le tarif de location des salles communales comme suit, au 1^{er} novembre 2015 :

<u>LOCATION</u>	<u>GOUZEAUCOURTOIS</u>	<u>EXTERIEUR</u>
<u>GRANDE SALLE DES FETES</u>	270 €	320 €
<u>PETITE SALLE DES FETES</u>	90 €	110 €
<u>SALLE POLYVALENTE</u>	180 €	210 €

Un chèque de caution de 50 € pour le nettoyage sera demandé lors de la location et encaissé suite à l'état des lieux si celui-ci fait ressortir que les locaux et le matériel ne sont pas rendus propres.

Les autres termes de la délibération précédente sont inchangés.

V – ETUDE POUR L' IMPRESSION DE DOCUMENTS MUNICIPAUX

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à la réalisation de devis en vue d'imprimer les documents municipaux (tickets de cantine, bulletin municipal). Les résultats seront étudiés lors d'un prochain Conseil Municipal.

VI – QUESTIONS DIVERSES

TRANSFERT DE BIENS : SALLE DE SPORTS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VACQUERIE

Monsieur le Maire expose qu'une division parcellaire est nécessaire pour un terrain.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable

RUPTURE DU CONTRAT D'AVENIR AVEC MONSIEUR THOMAS PODEVIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce contrat sera rompu au 1^{er} novembre 2015.

Un entretien s'est déroulé entre Monsieur Thomas PODEVIN et Monsieur le Maire. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable.

REMERCIEMENTS

Le Secours Catholique remercie pour la subvention qui lui a été versée.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers n'ayant plus de question, le Maire lève la séance, il est 21 h.

Le Maire,
M. RICHARD Jacques

Le Secrétaire,
Mme DOS SANTOS Aline

Mme BERTRAND Annie

M OLIVIER René

Mme LEFEBVRE Delphine

M. MUNCHOW Eric

Mme QUATRELIVRE Martine

Mme CHOQUET Marie-Françoise

M. DEFAWE Lucien

Mme DELOBEL Brigitte

M. MONVOISIN Bruno ayant donné pouvoir à Mme BERTRAND Annie

M. SAVARY Arsène ayant donné pouvoir à M. OLIVIER René

M. PAMELLE Philippe ayant donné pouvoir à M. RICHARD Jacques

M. DECAMPS Hervé ayant donné pouvoir à Mme QUATRELIVRE Martine